

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 01.01.99	Date de révision	Date de mise en application 01.01.99
1. Dénomination de la fonction Agent / agente 3 propreté et hygiène HUG		Code fonction 6.23.030	
2. But de la fonction Assurer des prestations de nettoyage, de désinfection, d'entretien général et spécifique dans l'ensemble des locaux HUG. Assurer des prestations d'élimination, de conditionnement et de transport de tous les types de déchets répartis sur les sites hospitaliers et au centre de voirie HUG. Assurer sur le terrain, des responsabilités organisationnelles et de contrôle, selon les directives.			
3. Description de la fonction Outre les activités de l'agent(e) 2 propreté et hygiène HUG la fonction implique notamment, en application des directives d'hygiène : <ul style="list-style-type: none"> - le contrôle, sur le terrain, des activités de nettoyage, de désinfection, de traitement des lits et de la collecte des différents déchets; - le contrôle de l'état des équipements, du matériel et du bon fonctionnement des machines; - le rangement correct de l'ensemble du matériel dans les locaux; - le contrôle de l'application des règles d'entretien et d'hygiène en vigueur; - la mise en place, occasionnellement, de solutions rapides pour répondre à des besoins spécifiques; - la tenue à jour du planning des activités des groupes de collaborateurs et la rédaction de notes simples; - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques. 			
4. Exigences de la fonction Formation pratique dans un métier manuel. Formation de base en nettoyage hospitalier. Quelques années de pratique dans le domaine d'activité.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	C	B	D	C	D	Cl. max. 07
Points	12	4	21	11	20	Total 68